



Syndicat SUD

des personnels du Département de Seine Saint-Denis
Hôtel du Département - BP 193 - 93006 BOBIGNY Cedex
(Immeuble E. SATIE, 6^{ème} étage, bureaux 603 ET 604 et salle de réunion 602)

sud@seinesaintdenis.fr Tel : 01-43-93-91- / 06-16-04-77-30

Union syndicale **solidaires**

Bobigny, 20 février 2024

Midi de SUD

LA SANTÉ DES FEMMES AU TRAVAIL ET DANS LEUR PARCOURS PROFESSIONNEL

Nous vous invitons le

jeudi 4 avril 2024 de 12h30 à 15h30

dans la salle de conférence de l'immeuble Colombes à Bobigny

en présence de **Annabel B.**, ergonome et psychologue du travail. Elle s'intéresse à la santé des femmes au travail, aux risques genrés, et à la façon dont elles font pour concilier les exigences et effets de leur vie hormonale et procréative avec le travail.

Au Conseil départemental de la Seine Saint Denis, les femmes représentent 77% des effectifs soit 6033 agentes dont 2089 sont des agentes de catégories C. Elles représentent : 96% de l'effectif des filières sociale, médico-sociale et médico-technique, 84% de la filière administrative, 53% de la filière technique et 94.3% des temps partiels. Lors des accidents de travail, accidents de trajet et maladies professionnelles en 2022, 79% étaient des femmes. L'écart de rémunération entre les hommes et les femmes est de 7.5%. Enfin, au titre de l'avancement de grade, elles sont moins promues que les hommes sur les années 2020, 2021 et 2022. (Source : Rapport Social Unique 2022-septembre 2023)

Les femmes sont majoritaires dans l'effectif départemental, mais est-ce suffisant pour expliquer les proportions ci-dessus ?

En France, entre 2001 et 2019, le nombre des accidents de travail pour les femmes est en progression. Il y a aussi une nette progression de leurs accidents de trajet. Sur 19 ans, la progression des maladies professionnelles pour les femmes a été 2 fois plus rapide que pour les hommes. (données CNAM-TS)

Abordons les causes à l'origine de ces statistiques et les mesures que les pouvoirs publics et le CD93 pourraient mettre en place pour remédier à ces inégalités.

Annabel nous expliquera ce qu'elle entend par « effet cocktail » pour décrire le cumul de pénibilités que les femmes vivent au travail, les efforts qu'elles font pour concilier leur vie hormonale et leur vie professionnelle et les incidences en termes de risques psychosociaux.

Le retard est grand pour les droits des femmes. Il nous faut le rattraper par le combat.

Une des batailles ; c'est d'imposer une organisation du travail qui s'adapte aux contraintes de la vie hormonale et procréative des femmes.

Inscrivez-vous sur sud@seinesaintdenis.fr.

2 heures d'HMI sont déposées pour vous donner toute liberté d'y participer en informant votre hiérarchie.

Comptant sur votre participation.